

19 AVR. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS**

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE  
 L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
 DE GUADELOUPE**

Séance du : 04 avril 2023  
 Première convocation : 24 mars 2023  
 Deuxième convocation : 30 mars 2023  
 Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS2023-04-25/2  
 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
 EXERCICE 2023**

L'an deux-mille vingt-trois, le quatre avril, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Président du Syndicat.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Ary CHALUS			X	
2	M. Jean-Louis FRANCISQUE	X			
3	Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO			X	
4	M. David MONTOUT			X	
5	M. Guy LOSBAR			X	
6	M. Ferdy LOUISY			X	
7	M. Jean-Philippe COURTOIS			X	
8	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE	X			
9	M. Henri YACOU	X			
10	M. Adrien BARON			X	
11	M. Camille ELIZABETH	X			
12	M. Philippe DEZAC			X	
13	M. Eric LATCHOUMANIN	X			
14	M. Emmery BEAUPERTHUY			X	
15	Mme Myriam BROSIUS	X			
16	Mme Nicole SINIVASSIN	X			
17	M. Fabert MICHELY	X			
18	M. Justin DESSOUT			X	
19	Mme Maddly GARGAR	X			
20	M. Didier MERIDAN	X			
21	M. Jean BARDAIL	X			
22	M. Edouard DELTA			X	
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN				Donne procuration à M. le Président
24	M. Blaise MORNAL			X	
25	M. Thierry ABELLI			X	
26	M. Héric ANDRE		X		
27	M. Alain LEON	X			
28	M. Jules OTTO			X	
	M. Jean-Claude MALO, Président de la CoS			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, si, après une première convocation régulièrement faite le quorum n'est pas atteint, le Comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Madame Maddly GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE COMITE SYNDICAL

- VU les articles L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2023-03-01/1 du 03 mars 2023 relative aux orientations budgétaires du SMGEAG pour l'exercice 2023 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de surveillance réunie le 27 février 2023 ;
- VU l'avis favorable de la commission finances réunie le 30 mars 2023 ;
- VU le Budget primitif assainissement collectif-exercice 2023 annexé à la présente.

**Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée délibérante :**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Les recettes

Elles sont essentiellement composées du chiffre d'affaires relatif à la vente d'eau, du reversement de la surtaxe des délégataires, de la dotation exceptionnelle de l'Etat et de remboursements divers.

#### Produits du service (vente d'eau)

Ils se composent du chiffre d'affaires relatif à la vente d'eau qui se décompose comme suit

- Particuliers = 17 587 500 €
- Entreprises = 5 025 000 €
- Administrations publiques = 2 512 500 €

#### Produits de gestion courante

Il s'agit principalement du reversement de la surtaxe des délégataires (SAUR et EAUX NODIS) pour un montant de 215 000 €.

#### Produits Exceptionnels

Une dotation exceptionnelle de l'Etat qui s'inscrit dans le cadre du contrat de redressement des collectivités d'Outre-Mer dit CORUM + pour un montant de 27 millions dont 8,1 millions affectées à l'eau potable.

#### Atténuations de charges

Il s'agit essentiellement des remboursements de la sécurité sociale et des congés payés.

## Les dépenses

### Charges à caractère général

Au stade du Budget primitif, elles sont évaluées à 13 millions dont 4,4 millions sont consacrées aux dépenses propres de la compétence notamment (produit de traitement, électricité, hydrocurage) et 8,5 millions affectées aux remboursements des dépenses courantes et de personnel supportées par le Budget principal.

### Charges de personnel

Les charges de personnel sont évaluées à 5,2 millions et représentent le personnel directement affecté à la compétence.

### Atténuations de Produits

Il s'agit du reversement du produit des redevances (modernisation des réseaux de collecte) à l'Office de l'eau pour un montant de 4,1 millions.

### Charges financières

Ces dépenses concernent le paiement des intérêts des contrats d'emprunts transférés des EPCI et de la mobilisation de 50% de la convention de crédit CDC et AFD de 50 millions.

### Dotation aux provisions pour impayés

Au stade du Budget primitif, la dotation aux provisions pour impayés est évaluée à un montant de 3,2 millions.

### Dotation aux amortissements

Elles sont composées des dotations aux amortissements des immobilisations pour un montant de 6 millions évaluées selon une étude réalisée par le cabinet SAFEGE en attendant l'évaluation réelle en cours de finalisation. Par ailleurs, il convient de rajouter la dotation annuelle des charges à répartir pour un montant de 0,750 million qui relève du dispositif exceptionnel d'étalement annuel de charges du contrat d'emprunt de 50 millions.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Les recettes

Elles comprennent

- Les amortissements des biens pour un montant de 6 millions
- Le transfert des charges pour un montant de 0,750 million
- Les subventions d'investissement pour un montant de 6,3 millions de conventions de financement

### Les dépenses

Elles concernent les postes suivants

- Le remboursement des emprunts transférés pour un montant de 3,5 millions

- Les dépenses d'équipement et autres pour un montant de 9,5 millions au stade du Budget primitif.

EQUIPEMENTS TERRITOIRE BASSE TERRE	
OPERATIONS	CREDITS DE PAIEMENT 2023
Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du secteur de Grande-Anse, suppression de la STEU des Acacias et réalisation d'un émissaire à la STEU de Robin	7 389,43 €
REALISATION DE TRAVAUX DE REPARATION ET DE DEVOIEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT GASTON FEUILLARD	250 000,00 €
Construction d'une nouvelle STEU en remplacement de celle implantée sur le CDL	100 000,00 €
Reconstruction du PR de l'anse à sable à Bouillante couplée à une nouvelle SETU dédiée à la zone nord de la commune	80 000,00 €
Contentieux assainissement Petit-Bourg / Goyave	300 000,00 €
Contentieux assainissement Sainte-Rose (REHABILITATION STEP DU BOURG, STEP DE NOLIVIER ET STEP DE LA BOUCAN COMMUNE DE SAINTE-ROSE	100 000,00 €
Réfection du réseau ASS RN2 (commun avec réfection réseau AEP)	1 000,00 €
TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT DE BLACHON/BOURG LAMENTIN	608,35 €
EXTENSION STEP DE BLACHON LAMENTIN	50 000,00 €
TRAVAUX D ASSAINISSEMENT A CAILLOUX ET RACCORDEMENT AU RESEAU DU BOURG LAMENTIN	50 000,00 €
REFECTION DES PR ET MINI STEP TERRITOIRE DE LA CANBT	100 000,00 €
Création réseau assainissement Bois sec	400 000,00 €
TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT DE BLACHON/BOURG LAMENTIN (Op 13 CANBT)	50 000,00 €
Contentieux assainissement Basse-Terre /Remise en conformité Station d'épuration de Baillif	250 000,00 €
Assainissement école et projet de lotissement de Vieux-Fort	700 000,00 €
Reconstruction de la step de Bellevue	100 000,00 €
Augmentation de capacité de la STEP Le Bouchu	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 638 997,78 €</b>

EQUIPEMENTS TERRITOIRE CENTRE	
OPERATIONS	CREDITS DE PAIEMENT 2023
Autosurveillance des principaux PR Pointe à Donne. (Op 32 contrat de progrès)	60 000,00 €
Réhabilitation des principaux Postes de refoulement de Pointe à Donne et Trioncelle (PR la Jaille, Trioncelle, La Digue, P7, Bergevin, Raizet Est, RN 11, Boisripeaux, Pointe d'Or. (Op. 32 contrat de progrès)	30 000,00 €
Réhabilitation STEP Calvaire.	1 000,00 €
Suppression des mini step de Wonche.	0,00 €
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la Marina de Pointe-à-Pitre	100 000,00 €
Poursuite Travaux de Réhabilitation de la STEU de Jarry Pointe à Donne: Pont Racleur et bande de roulement du bassin de clarification de la file de traitement n° 1 , ouvrages de pré-traitement (dégrilleurs et dessableurs)	100 000,00 €
Renouvellement réseau EU de la rue des fougères à Baie-Mahault - Belcourt	1 000,00 €
Reconfiguration des réseaux EU de Pointe d'Or Ouest	22 415,00 €
Déshydratation des boues de la STEP de Pointe à Donne	100 000,00 €
Suppression de la STEP de Biglette et raccordement sur réseau de refoulement vers Trioncelle	527 441,50 €
Réhab. Du PR et du réseau en amont de La Digue (Morne Bernard)	100 000,00 €
Suppression de la mini-STEP de Caduc (Les Abymes) et raccordement sur le réseau collectif d'eaux usées situé à Pointe d'Or	100 000,00 €
Réhabilitation de la mini-station d'épuration Agathon	80 000,00 €
Suite Opération n° 36 du Contrat de Transition : Restructuration et renouvellement du réseau d'eaux usées entre Recasement Petit-Pérou et la RN5 aux Abymes	80 000,00 €
Remplacement des réseaux EU gravitaire de Darse/raspail/Dubouchage par un réseau de refoulement	80 000,00 €
Travaux de réhabilitation de la STEU de Dumanoir de Capesterre-Belle-Eau	150 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 531 856,50 €</b>

EQUIPEMENTS TERRITOIRE GRANDE TERRE	
OPERATIONS	CREDITS DE PAIEMENT 2023
Construction du système d'assainissement collectif du centre bourg de la ville de Petit-Canal	250 000,00 €
Création de réseau EU sur le territoire de ReNoC-Assainissement Port-Louis & Anse-Bertrand	350 000,00 €
Réhabilitation de la Station d'Épuration de Guéry	300 000,00 €
Réhabilitation de la Station d'Épuration de Château Gaillard (Cocoyer)	300 000,00 €
Assainissement des eaux usées de Gissac	250 000,00 €
Réhabilitation de la STEP de Saint-François	50 000,00 €
Réhabilitation de la STEP de Sainte-Anne	50 000,00 €
Potentiel contieux GOSIER /Réhabilitation de la STEP du Gosier	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 000,00 €</b>

EQUIPEMENTS TERRITOIRE GUADELOUPE	
OPERATIONS	CREDITS DE PAIEMENT 2023
Etudes	83 862,00 €
Renouvellement de réseaux	300 000,00 €
Autosurveillance	100 000,00 €
Schéma directeur Assainissement Collectif	250 000,00 €
Régularisation administrative des stations de traitement des eaux usées	10 000,00 €
Travaux de mise en conformité conformément aux préconisations qui seront dictées après réalisation des contrôles réglementaires	10 000,00 €
Création d'un atelier de maintenance et de réparation de pompes et de moteurs	0,00 €
Travaux divers sur ouvrages et réseaux d'eaux usées	150 000,00 €
Travaux de réhabilitation de postes de refoulement	150 000,00 €
Travaux de réhabilitation de stations d'épuration	150 000,00 €
Travaux imprévus assainissement	59 145,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 263 007,72 €</b>

L'équilibre du projet de Budget Primitif du BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF s'établit comme suit :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2023	34 419 832,00	34 419 832,00
	Restes à réaliser de 2022	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement de 2022 reporté	0,00	0,00
	<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>34 419 832,00</b>	<b>34 419 832,00</b>
Section d'investissement	Crédits votés en 2023	13 070 862,00	13 070 862,00
	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
	Restes à réaliser de 2022	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	<b>Total Section d'Investissement</b>	<b>13 070 862,00</b>	<b>13 070 862,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>47 490 694,00</b>	<b>47 490 694,00</b>

## EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR CHAPITRE

	BUDGET PRIMITIF 2023
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>34 419 832,00 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	0,00
013 Atténuation de charges	115 575,00
70 Produits des services	25 854 257,00
74 dotations et participations	0,00
75 autres produits de gestion courante	350 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	8 100 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00
041 - Recettes opération d'ordre	0,00
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>34 419 832,00 €</b>
011 Charges à caractère général	13 017 522,00
012 Charges de personnel et frais assimi	5 212 307,00
014 Atténuation de produits	4 125 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00
65 Autres charges de gestion courante	50 000,00
66 Charges financières	2 090 000,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00
68 - Dotations aux provisions	3 175 003,00
042 - dépenses opérations d'ordre	6 750 000,00
<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>13 070 862,00 €</b>
R001- résultat d'investissement	0,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'investissement	6 320 862,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00
021- Virement à la section de fonctionnement	0,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 750 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>13 070 862,00 €</b>
D001 - Solde section d'investissement	0,00
10 dotations, fonds divers et réserve	0,00
<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>
13 Subventions d'investissement versées	0,00
16 - Remboursement d'emprunt	3 500 000,00
20 Immobilisations incorporelles	523 862,00
204 subvention d'équipements versées	0,00
21 Immobilisations corporelles	4 514 535,00
23 Immobilisations en cours	4 532 465,00
26 participations et créances rattachées à des participations	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
041- dépense d'ordre Investissement	0,00
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>47 490 694,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>47 490 694,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>47 490 694,00</b>

**Le Comité syndical,  
Où le rapport du Président  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :**

VOTE : NOMBRE DE VOIX :13		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

**ARTICLE 1 : DE VOTER** le budget primitif assainissement collectif du SMGEAG :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement
- Par chapitre pour la section d'investissement

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le budget primitif assainissement collectif du Syndicat comme suit :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2023	34 419 832,00	34 419 832,00
	Restes à réaliser de 2022	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement de 2022 reporté	0,00	0,00
	<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>34 419 832,00</b>	<b>34 419 832,00</b>
Section d'investissement	Crédits votés en 2023	13 070 862,00	13 070 862,00
	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
	Restes à réaliser de 2022	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	<b>Total Section d'Investissement</b>	<b>13 070 862,00</b>	<b>13 070 862,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>47 490 694,00</b>	<b>47 490 694,00</b>

**ARTICLE 3 : DE DONNER** à Monsieur le Président tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération ;

**ARTICLE 4 :** Le Président et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus



Pour expédition conforme,  
Le Président du SMGEAG,

Jean-Louis FRANCISQUE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)